

MUNICIPALITE DE SAINT-GEORGE

TEL. 022 368 12 69

e-mail: greffe@saint-george.ch site Internet: www.saint.george.ch

GRAND'RUE 4 CASE POSTALE 10 1188 SAINT-GEORGE

PREAVIS ADRESSE AUX MEMBRES DU CONSEIL COMMUNAL DE SAINT-GEORGE

Saint-George, 31 août 2021

PRÉAVIS MUNICIPAL No 09/2021

Autorisation générale de plaider

Madame la Présidente, Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers,

Selon l'article 17, point 8 du règlement du Conseil communal, le Conseil a la compétence d'accorder à la Municipalité une autorisation générale de plaider, ceci pour la durée de toute la législature 2021/2026.

La Municipalité vous prie donc de bien vouloir lui accorder cette autorisation générale pour la législature débutant le 1^{er} juillet 2021 et se terminant le 30 juin 2026.

Le Conseil communal de Saint-George

- vu le préavis municipal No 09/2021;
- considérant que cet objet est porté à l'ordre du jour

décide

• d'accorder à la Municipalité, pour la durée de la législature 2021-2026, une autorisation générale de plaider.

Nous vous prions de croire, Madame la Présidente, Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers, à l'expression de notre considération distinguée.

Au nom de la Municipalité

Le Syndig/

La Secrétaire

Frédéric Rohrbach

Véronique Errecart